

Communiqué du 17/09/2014

Professeurs stagiaires déjà titulaires d'un M2 :

Une première réponse du ministère mais encore beaucoup de zones d'ombre

La FNEC FP Force Ouvrière a abordé la situation des stagiaires lors de l'audience que lui a accordée le 15 septembre la ministre de l'Éducation Nationale, Najat Vallaud-Belkacem.

Dans nombre d'académies il est actuellement demandé aux stagiaires déjà titulaires d'un M2, qu'ils soient lauréats du CAPES, du CAPLP, du CRPE ou du CACPE, de suivre les formations en ESPE en vue de valider le M2 MEEF (Master des métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation).

Le ministère a reconnu l'émotion suscitée par ces demandes.

Il a confirmé, comme nous l'avions compris des textes en vigueur qu'un deuxième M2 n'est en aucun cas exigible pour la titularisation. Des consignes en ce sens ont été données aux recteurs.

Le ministère précise toutefois que de l'inscription à l'ESPE découle l'obligation d'assiduité aux formations adaptées à leurs besoins préconisée par la commission académique et qu'il devront de fait les valider, formations qu'ils doivent suivre en sus de leurs obligations de service (mi-temps en école ou en établissement selon les cas).

Si la confirmation que les stagiaires déjà titulaires d'un M2 n'auront pas à passer un deuxième master doit permettre de les rassurer, les modalités d'évaluation laissent planer une large zone d'ombre.

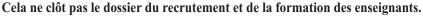
S'ils sont soumis aux mêmes charges et aux mêmes modalités que les stagiaires qui ont à valider leur M2, il n'y aurait dans les faits aucun allègement.

Pour Force Ouvrière il ne doit y avoir aucune évaluation-sanction (mémoire ou autre) qui pèse sur la titularisation pour les stagiaires qui suivent tel ou tel module préconisé par la commission académique.

Ce d'autant que le directeur de l'ESPE siège dans le jury de titularisation.

Or, les jurys de titularisation et d'attribution du master MEEF sont différents. Le jury de titularisation n'a pas à connaître les conditions de validation du MEEF pour les stagiaires qui n'ont pas le M2. En conséquence pour FO, le jury de titularisation ne peut faire intervenir dans la titularisation une quelconque validation des modules en ESPE imposés aux stagiaires déjà titulaires du M2.

Quant aux titres universitaires, la possession d'un M2 suffit.



La situation des stagiaires titulaires du seul M1 est elle aussi très préoccupante : ils doivent à la fois valider le M2 et assurer un mi-temps devant la classe, ce qui risque de se traduire par un fort taux d'échec en fin d'année et de nourrir la mise en place d'un nouveau volant de contractuels, assez diplômés pour enseigner mais ne remplissant pas les conditions pour être titularisés.

La situation des stagiaires dispensés de M2 est aussi inquiétante dans la mesure où ils assurent un plein temps tout en devant suivre des formations en ESPE : pour Force Ouvrière aucune obligation d'assiduité ne devrait leur être opposée.

Alors que depuis la mise en place de la mastérisation, la crise du recrutement est patente, il est urgent d'en finir avec une politique qui ne marche pas et se traduit par un véritable parcours du combattant pour espérer être titularisés.

Dans l'immédiat Force Ouvrière poursuit ses interventions à tous les niveaux pour que les stagiaires déjà titulaires d'un M2 ne soient pas contraints dans les faits de le repasser et pour assurer la défense de tous les stagiaires pour qu'ils ne soient pas placés dans une situation où leur titularisation serait compromise

